

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2004

Présents : Mmes BOULANGER, FAUCHER, LAUDIJOIS, PICKERING
Mr DOUET, MAQUET, NORMAND, PICOU, VONCK

Absents : Mme GON (pouvoir à Mr DOUET)
Mr ANSART

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PICKERING

Signature du compte-rendu par l'ensemble des membres présents

CONSEIL DE JEUNES :

Au programme des Semaines Régionales de l'Environnement en octobre 2004, expositions, course d'orientation dans le Forêt d'Ermenonville, ateliers autour du thème du tri (végétaux et autres), organisation d'un chantier nature pour l'installation du parcours de santé .

L'inauguration de ces Semaines est prévue le 2 octobre à 18H00.

Les sélections régionales pour l'Ecole des Champions auront lieu le mercredi 22 septembre 2004 sur le parking du Centre Leclerc au Plessis-Belleville.

Les élections pour le renouvellement du Conseil de Jeunes sont prévues pour le mois de septembre 2004. Des articles sur la création du Conseil de Jeunes (bilan des années, interview des anciens présidents), ainsi que sur les missions de ce Conseil seront publiés dans le prochain bulletin.

DELIBERATIONS :

Une rencontre a eu lieu avec VEXIN ELECTRICITE et le SE60 concernant l'enfouissement des réseaux . Un devis avait été établi pour poursuivre cet enfouissement jusqu'à la maison Grosset. Les personnes présentes ont jugé qu'il serait plus judicieux de s'arrêter au poteau de la maison de Mme Blanc. Par ailleurs, dans la rue Niville, certains branchements chez les particuliers sont déjà enfouis, le coût des travaux pour l'enfouissement du réseau de cette rue pour rejoindre la rue porte de Baron s'en trouverait moins élevé. Cette possibilité va être étudiée.

Un accord a été trouvé pour l'enlèvement du poteau installé devant le portail de la famille SANTELLA

Une délibération est prise pour solliciter le SE 60 pour la conduite des opérations.

Notification du jugement dans l'affaire CARON : Mademoiselle CARON a été déboutée. Une délibération est prise au cas où il y aurait recours en appel dans le cadre du jugement.

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés sur différents chapitres :

- 21782 (achat de petit matériel) : + 350 €
- 6182 (documentation générale et technique) + 57,69 €
- 635 passerait au 6355 (taxe et impôt sur véhicule) : + 133 €
- 673 (annulation d'un titre de recette) : + 155,77€

TRAVAUX :

Aménagement du passage mairie-école : Une discussion a lieu pour savoir si le passage doit rester ouvert ou non. Si oui, il faut envisager la protection des conduites d'eau. Cela pourrait se faire grâce à un câble chauffant.

De la frissette sera posée afin de rendre la passage plus agréable.

Les pavés de la cour de récréation à la bibliothèque vont être posés.

Mme Boulanger a listé tous les problèmes (fuites, dysfonctionnement...) rencontrés sur la structure de l'école, cette liste va être envoyée aux architectes afin que des solutions soient rapidement trouvées.

Le nettoyage des groupes scolaires (la partie salles de classe et informatique) est prévue lundi et mardi après-midi. La machine cirreuse a été louée.

Un banc sera prochainement installé à l'église. Après discussions, la place retenue est à l'entrée du cimetière, à droite près de la pompe.

Le chantier CONCORDIA aura lieu au moins d'août et accueillera 13 jeunes. Au programme, aménagement du jardin du souvenir (nettoyage et clôture), ainsi que la réfection d'une partie du mur entre les deux parcelles.

EDF organise un concours des villes et villages illuminés. La Commune souhaite y participer.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Par la SEMOISE, l'ancien école (rue Moitié) a été mise en location en deux parties ou en une seule (avec bureau à l'étage et possibilité de stockage en bas).

Le prix de location serait de 9 500 € par an.

Dans le cadre de ses animations pour ados, le Centre Social Rural sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de foot de Montagny le 21 Juillet 2004.

L'assurance CNP (qui assurait Mr Dieudonnat) met fin au contrat et en proposera un autre plus cher.

La CCPV a demandé l'avis aux Maires pour modifier la collecte des ordures ménagères, avec notamment la proposition de passer de deux passages hebdomadaires à un seul pour une diminution du coût de seulement 2,4% environ. Il apparaît que 65% des maires ayant répondu sont d'accord. La Commune de Montagny ne l'est pas.

Le défilé du 14 juillet est prévu à 10H30.

Le Centre aéré a lieu depuis le 8 juillet au groupe scolaire.

Un point sur la cantine et la périscolaire va être fait avec Ermenonville la semaine prochaine.

Dans le cadre des Maisons Fleuries, le nom de personnes doit être envoyé rapidement au département.

La réélection des vice-présidents du P.N.R a eu lieu. Mr DOUET, en tant que conseiller général a été élu vice-président. Le P.N.R réalise actuellement une étude sur la « cabanisation » : cabanes de jardin, de chasseurs.

Au niveau des réunions de la CCPV, Mr Douet informe le Conseil de la possible installation du zone industrielle sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin. Par ailleurs, lors d'une réunion de bureau, il a été discuté de la possibilité d'une installation d'un magasin LIDL à Lagny et ALDI au Plessis. L'avis du bureau sera pris prochainement, mais aucune politique de territoire est suivie (il ne semble pas très judicieux d'implanter deux magasins de même type si peu éloigné). Par ailleurs, les infrastructures routières ne sont pas suffisantes.

La séance est levée à 22h25.